Nations Unies S/PV.7962



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7962e séance

Jeudi 8 juin 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	Mme Schoulgin Nyoni
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	Mme Carrión

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Cinquième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iran et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/467)

17-16189 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Cinquième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/467)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/467, qui contient le cinquième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à réitérer, au nom du Secrétaire général, ma solidarité avec les peuples et les gouvernements iraquiens, afghans, britanniques, philippins, égyptiens et iraniens suite aux récents attentats terroristes perpétrés contre leurs villes. J'appelle tous les États Membres à redoubler d'efforts pour renforcer la coopération internationale afin de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et de traduire en justice les responsables de ces attentats odieux.

Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil de sécurité le cinquième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/467).

Le rapport a été préparé grâce aux données fournies par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et en étroite collaboration avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et d'autres entités concernées.

Depuis janvier 2016, les quatre rapports précédents au Conseil de sécurité sur la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ont porté sur la situation dans le monde; l'Asie du Sud-Est; le Yémen et l'Afrique de l'Est; la Libye et l'Afghanistan; et l'Europe, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Ce cinquième rapport a adopté une approche mondiale, l'accent étant mis en particulier sur le financement du terrorisme.

Le rapport souligne que l'EIIL, en dépit des pressions militaires constantes, continue de résister, notamment à Mossoul et à Raqqa. Dans le même temps, l'EIIL a réorganisé sa structure militaire, en donnant plus de pouvoir aux commandants locaux, et s'emploie plus que jamais à faciliter et à encourager les attaques en dehors des zones de conflit.

La menace que représente l'EIIL a été aggravée par l'utilisation que le groupe fait d'Internet et des médias sociaux pour diffuser en ligne sa propagande à un large public international. S'il est vrai que ces 16 derniers mois, la propagande a diminué d'ampleur, la menace persiste car ces messages sont repris et relayés par les partisans du groupe à l'extérieur de la Syrie et de l'Iraq.

Par sa présence en ligne, l'EIIL a encouragé ses partisans qui se trouvaient sur le sol européen à perpétrer des attentats dans leur pays de résidence. De multiples attaques ont ainsi été organisées, notamment en Allemagne, en Belgique, en Fédération de Russie, en France, au Royaume-Uni, en Suède et en Turquie. Dans certains cas, les auteurs de ces attaques étaient des combattants de retour dans leur pays et dans d'autres, des individus ne s'étant jamais rendus dans les zones de conflit. Si ces attaques sont souvent présentées de prime abord comme étant le fait d'« acteurs isolés », les enquêtes révèlent par la suite que ceux-ci ont bénéficié du soutien, notamment financier, d'intermédiaires et que, dans un certain nombre de cas, ils étaient en contact direct avec des agents de l'EIIL.

Le rapport indique que ces 16 derniers mois, le nombre de combattants de l'EIIL a diminué et que

le flux de combattants terroristes étrangers a ralenti. Toutefois, les rapatriés et les combattants qui quittent les zones de conflit pour se réinstaller dans d'autres régions font désormais peser une menace considérable sur la sécurité internationale.

S'il est vrai que, ces 16 derniers mois, la situation financière de l'EIIL ne cesse de se dégrader, il ne continue pas moins d'être pour l'essentiel tributaire des deux mêmes sources de revenu, la vente d'hydrocarbures et extorsion/levée d'« impôts », qui lui permettent d'engranger jusqu'à plusieurs dizaines de millions de dollars de recettes par mois. L'EIIL tire également des recettes de la contrebande d'antiquités, de produits agricoles, de la vente d'électricité, de l'exploitation de ressources minérales telles que le phosphate et l'acide sulfurique, de dons extérieurs, d'enlèvements contre rançon et de la traite des êtres humains. Plus l'EIIL perdra de localités et verra ses forces se réduire, plus les coûts qu'il devra supporter seront moindres. En dépit de ses problèmes croissants de liquidités, l'EIIL pourrait bien être en mesure de maintenir la capacité financière qu'il a encore.

L'EIIL continue de financer ses affiliés, tout en les encourageant à devenir plus autonomes et à développer plus activement leurs propres sources de revenus. Les sociétés de services financiers, notamment les bureaux de change, restent un des moyens privilégiés de l'EIIL et de ses soutiens pour déplacer des fonds d'un pays à l'autre. Dans leur réflexion sur les mesures à adopter pour lutter contre le financement de l'EIIL, les États Membres devront avant tout faire en sorte que les fonds destinés à la reconstruction et à la stabilisation puissent parvenir aux zones libérées, y compris en rétablissant les structures financières internationales, tout en évitant que les éléments résiduels de l'EILL détournent ces structures à leur profit et exploitent ces nouvelles sources de liquidités.

S'agissant de l'évolution de la menace que représente l'EIIL en dehors de la Syrie et de l'Iraq, en Afrique du Nord, des groupes affiliés à ce groupe affichent leur résilience et font peser une menace sérieuse. Par exemple, bien que l'EIIL ait perdu une partie importante du territoire qu'il contrôlait en Libye et s'en trouve affaibli, la menace qu'il représente, tant dans le pays que dans les pays voisins, subsiste. En Afrique de l'Ouest, l'expansion de l'EIIL est actuellement contestée par des groupes affiliés à Al-Qaida. En ce qui concerne l'Afrique de l'Est, de nouveaux groupes affiliés à l'EIIL, qui opèrent dans le Puntland et dans certaines parties du sud de la Somalie, ajoutent à la menace terroriste que pose le groupe des Chabab, organisation ayant prêté allégeance à Al-Qaida. L'EIIL en Somalie et l'EIIL au Yémen représentent une menace de plus en plus grave. L'EIIL en Afghanistan essaie d'accroître son influence dans le nord du pays. La menace posée par l'EIIL en Asie du Sud-Est s'est amplifiée, l'organisation s'intéressant de plus en plus à la région et y ayant diffusé ses messages de propagande.

Je salue les efforts déployés ces derniers mois par le Conseil, qui a adopté des résolutions sur la lutte contre la propagande terroriste; la protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes; la lutte contre la destruction du patrimoine culturel et le pillage et la contrebande de biens culturels, ainsi que le commerce illicite et le trafic de ces biens par des groupes terroristes ou en période de conflit armé; et la lutte contre la menace terroriste qui pèse sur la région du bassin du lac Tchad.

L'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales continuent de renforcer les outils existants et d'en mettre au point de nouveaux pour faire face à l'évolution rapide de la menace que représente l'EIIL, et notamment au risque que constitue le retour des combattants terroristes étrangers. Dans ce contexte, le rapport met l'accent sur certains points qui méritent une attention particulière.

Premièrement, depuis l'adoption de la résolution 2253 (2015), 11 individus associés à l'EIIL ou à Al-Quaida ont été inscrits sur la liste de sanctions concernant ces groupes, dont 8 en tant que commanditaires ou intermédiaires financiers.

Deuxièmement, les États Membres continuent de progresser considérablement en mettant à jour leurs cadres juridiques et opérationnels pour se conformer aux prescriptions des résolutions du Conseil de sécurité afin de s'attaquer aux menaces que représentent le financement du terrorisme et les combattants terroristes étrangers. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la mise en œuvre de ces normes et mécanismes, notamment pour ce qui est du gel des avoirs terroristes, des mouvements transfrontières d'espèces et des mesures relatives aux voyages respectueuses des droits de l'homme pour contrer la menace que représentent les combattants terroristes étrangers.

Troisièmement, les efforts déployés par les entités des Nations Unies, ainsi que par d'autres acteurs clef,

tels que INTERPOL et le Groupe d’action financière, ont permis de renforcer les cadres nationaux et régionaux visant à lutter contre le financement du terrorisme et d’endiguer les flux de combattants terroristes étrangers. Parmi d’autres exemples figurant dans le rapport, on peut citer le recensement et l’évaluation par la DECT de bonnes pratiques et les initiatives de renforcement des capacités lancées par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l’Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, notamment sur les aspects juridiques et judiciaires du financement du terrorisme, des enlèvements contre rançon et du gel des avoirs, et sur la sécurité et la gestion des frontières.

L’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la DECT ont récemment mis au point la deuxième version du plan de renforcement des capacités de l’ONU destiné à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers, tel que prescrit par le Conseil de sécurité. S’il est vrai que les projets et le plan portent toujours sur l’ensemble du cycle de vie de ce phénomène que sont les combattants terroristes étrangers, la dernière version se concentre sur la fin du cycle de vie, avec un certain nombre de projets relatifs aux poursuites, à la réhabilitation et à la réinsertion afin d’appuyer les États Membres dans leurs efforts pour régler les problèmes liés au retour des combattants terroristes. Un certain nombre de projets ont été achevés ou sont sur le point d’être achevés. Ce plan comprend maintenant 50 projets, soumis par 13 entités, avec un budget total de 107 millions de dollars sur une période de cinq ans. Le budget total est actuellement financé à hauteur de 41 %.

Quatrièmement, l’ONU apporte son concours aux États Membres et aux régions les plus à risque et où son appui peut apporter une valeur ajoutée. Par exemple, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, conformément a la résolution 2195 (2015) et à la déclaration du président S/PRST/2015/24, et en collaboration avec d’autres entités relevant de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, met au point une initiative d’assistance régionale intégrée de lutte contre le terrorisme à l’échelle du système des Nations Unies à l’intention du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), ainsi qu’une initiative nationale pour le Mali.

Tel qu’indiqué dans le rapport, les activités de l’ONU au Sahel évolueront en fonction de la menace que représenteront encore le terrorisme, l’extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée et les trafics transfrontières. Il est nécessaire de renforcer les partenariats entre les organismes des Nations Unies et les acteurs régionaux et, en particulier, de soutenir l’action menée par les pays du G5 Sahel pour lutter contre le terrorisme et les trafics. Les organismes des Nations Unies ont décidé de poursuivre leurs activités dans la région à l’issue d’un examen indépendant de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Depuis la publication du premier rapport du Secrétaire général en application de la résolution 2253 (2015), l’EIIL et ses affiliés continuent de subir une pression militaire constante et d’essuyer des revers importants. Toutefois, la menace que représente l’EIIL, dont le caractère transnational ne cesse de s’accentuer, continue de compromettre gravement la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, le Secrétaire général se félicite de l’accent que le Conseil de sécurité met sur cette question et l’exhorte à renforcer la coopération multilatérale pour faire face aux menaces et aux difficultés signalées dans ses rapports.

Le Secrétaire général estime que la lutte contre le terrorisme et la prévention de l’extrémisme violent constituent l’une des priorités majeures de l’Organisation. C’est pourquoi, dans son rapport publié sous la cote A/71/858, dont l’Assemblée générale est actuellement saisie, il recommande l’établissement d’un nouveau bureau de lutte contre le terrorisme, qui serait dirigé par un Secrétaire général adjoint. Je suis convaincu que ce nouveau bureau pourra mieux encadrer nos efforts de lutte contre le terrorisme, améliorer la coordination et rendre plus efficace notre assistance aux États Membres.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Sison (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, de son exposé.

L’élimination de l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) est une priorité urgente. Tel qu’indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/467), la communauté internationale a fait des progrès notables s’agissant d’affaiblir l’EIIL, mais nous avons encore un long chemin à parcourir pour le vaincre définitivement. Grâce aux efforts de la coalition internationale dirigée par les États-Unis, l’EIIL n’a repris aucun des territoires saisis par les forces de la coalition en Iraq

et en Syrie depuis mai 2015. Dans l'ensemble, avec l'appui de la coalition, les forces terrestres locales ont libéré plus de 4 millions de personnes – 2,7 millions en Iraq et 1,4 million en Syrie. Elles ont repris à l'EIIL des territoires de plus de 55 000 kilomètres carrés, soit environ 66 % des zones peuplées que l'EIIL contrôlait en Iraq et 47 % des zones peuplées qu'il contrôlait en Syrie. Il s'agit-là de véritables progrès.

Bien que l'EIIL soit en train de perdre du terrain et que sa capacité de s'auto-financer soit en recul, nous devons rester vigilants pour contrer la menace changeante qu'il représente dans le monde entier. Nous devons maintenir la pression sur les sanctuaires régionaux et locaux dont il dispose. Pour aller de l'avant dans ce travail, je tiens aujourd'hui à souligner trois volets d'action : premièrement, il faut réprimer le financement de l'EIIL; deuxièmement, il faut lutter contre la menace posée par les combattants terroristes étrangers; troisièmement, il faut combattre la rhétorique terroriste de l'EIIL.

Exclure l'EIIL du système financier international reste impératif. Depuis 2014, les États-Unis ont sanctionné huit antennes de l'EIIL, ainsi que plus de 70 de ses hauts responsables, agents, intermédiaires financiers, recruteurs et sociétés de services financiers affiliées. Nous avons également proposé que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés inscrive de hauts responsables, bailleurs de fonds, promoteurs et entités affiliées de l'EIIL sur la liste des sanctions. Cette liste doit être adaptée en permanence à l'évolution de la menace, notamment en y ajoutant des sociétés de services financiers, ainsi que les entités affiliées de l'EIIL et leurs responsables.

Lorsque le Conseil commencera ce mois-ci son examen périodique des sanctions visant Al-Qaida et l'EIIL, nous appuierons toutes les modifications nécessaires pour faire en sorte que les sanctions soient adaptées à cette menace terroriste changeante. C'est en modulant notre approche que nous parvenons à prévenir les flux de combattants terroristes étrangers. Cela a été et doit continuer d'être un pan important de nos efforts pour venir à bout de l'EIIL. Grâce à l'action diplomatique et à l'application dans le monde entier des résolutions importantes du Conseil de sécurité, comme la résolution 2178 (2014), nous avons observé des progrès importants, et cela doit se poursuivre.

INTERPOL joue un rôle essentiel dans ces efforts. Ces quatre dernières années, la quantité d'informations concernant les combattants étrangers qui ont été communiquées à INTERPOL a été multipliée par 1 000. INTERPOL dispose désormais d'informations détaillées sur plus de 15 000 personnes, informations qui lui ont été fournies par plus de 60 pays, et ce nombre ne cesse de croître. Renforcer cette ressource partagée renforce le pouvoir d'action des forces de l'ordre du monde entier, en les aidant à identifier et à déstabiliser les réseaux de transit des combattants terroristes étrangers.

Nous sommes préoccupés, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/467), par le nombre croissant de combattants terroristes étrangers qui regagnent leur pays d'origine ou qui se rendent dans des pays tiers. Pour régler ce problème, il faut une approche véritablement mondiale, ce qui doit commencer par un meilleur partage de l'information et une coopération accrue aux niveaux international, régional et sous-régional. Nous devons tous apprendre à mieux identifier les combattants étrangers de retour. En outre, tous les pays doivent, comme l'exige la résolution 2178 (2014), adopter des lois qui renforcent leur capacité à engager des poursuites contre les crimes connexes.

Nous devons également réagir à l'intensification des efforts de l'EIIL visant à radicaliser d'autres personnes et à les faire participer à la violence. Pour ce faire, nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires afin de lutter contre la communication et la rhétorique toxique de l'EIIL. Nous saluons le travail accompli par le Groupe de travail sur la communication de la coalition mondiale, dirigé par les États-Unis, les Émirats arabes unis et le Royaume-Uni. Le Groupe de travail réunit régulièrement plus de 30 pays dotés d'entreprises des secteurs des médias et de la technologie pour mettre en commun des informations et des stratégies visant à contrecarrer la rhétorique extrémiste violente en ligne, et présenter des contre-arguments positifs.

Nous applaudissons également aux efforts du secteur privé pour contrôler les contenus liés à l'EIIL. Twitter a suspendu plus de 635 000 comptes liés ou affiliés à l'EIIL depuis 2015. De même, Facebook et YouTube suppriment de leurs plates-formes des contenus liés à l'EIIL qui violent leurs conditions d'utilisation. Entre-temps, Google a mis en place des idées nouvelles et novatrices pour faire en sorte que ceux qui cherchent des contenus relatifs à l'EIIL aboutissent sur d'autres pages.

Pour terminer, les États-Unis, en collaboration avec nos partenaires, prendront des mesures énergiques pour venir à bout de l'EIIL et pour s'adapter à l'évolution des menaces. Nous appelons l'ONU à faire de même, en aidant les États Membres à renforcer leur capacité à lutter contre l'EIIL, à s'adapter et à empêcher l'apparition de la prochaine menace terroriste.

Mme Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, de son exposé complet. Nous nous félicitons également du rapport opportun et pertinent du Secrétaire général (S/2017/467), qui souligne un certain nombre des principales caractéristiques de la menace à laquelle nous sommes confrontés.

Les attaques perpétrées ces dernières semaines à Manchester, Kaboul, Bagdad, Londres et Téhéran sont un rappel brutal, s'il en était besoin, de la menace constante que les groupes terroristes font peser sur nous tous, collectivement. L'objectif de ces actes est clair – susciter la peur et la méfiance au sein des communautés et entre les pays. À Bagdad, les attaquants ont pris pour cible des femmes et des enfants qui rompaient le jeûne du ramadan en dégustant une crème glacée. À Manchester, ils ont visé de jeunes enfants qui étaient allés voir leur star préférée en concert.

Toutefois, au lendemain de ces récentes attaques, c'est le contraire de la peur et de la division que nous avons observé. En l'occurrence, ce n'est pas avec peur mais avec courage et avec une incroyable bravoure que certains citoyens ordinaires ont agi. Ce n'est pas la division qui a prévalu mais la solidarité, puisque tous les pans des sociétés de nombreux pays se sont rassemblés, dans des manifestations et des veillées, pour envoyer un message d'unité et de paix.

Depuis notre dernière séance d'information sur la question en février (voir S/PV.7877), notre capitale, Stockholm, a été la cible d'une attaque que l'enquête en cours considère comme un attentat terroriste. L'auteur est soupçonné d'être un sympathisant ou un membre de Daech. Après cette attaque, des milliers de Suédois se sont réunis sur la place centrale de Stockholm pour pleurer nos morts, mais également en geste de défi – pour montrer, comme notre premier Ministre l'a dit, « qu'il existe en Suède une force que personne ne pourra nous enlever ».

Répondre à la menace du terrorisme exige de la solidarité, non seulement au sein des pays, mais également entre les pays. En mars, la Suède a accueilli la première réunion régionale des services de sécurité des pays nordiques, à laquelle a participé l'Équipe de surveillance. Comme il est indiqué dans le rapport de mission, la menace terroriste posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant dans les pays nordiques est en hausse, en particulier au regard des combattants terroristes étrangers qui rentrent de zones de conflit.

Pour combattre et prévenir cette menace, nous avons présenté des lois visant spécifiquement les combattants terroristes étrangers et les combattants qui regagnent notre pays. Nous avons renforcé la coopération interinstitutions au niveau national et pris des mesures pour veiller à ce que les acteurs locaux s'impliquent dans les efforts pour prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent. La Suède procède désormais à une évaluation de tous ceux qui rentrent, afin d'identifier les personnes qui sont considérées comme un risque ou qui sont soupçonnées de crimes. Si l'on conclut que quelqu'un pose un risque, alors il est surveillé, fait l'objet d'une enquête et est jugé.

Dans le cadre de l'accent fort que nous plaçons sur la prévention, nous mettons en place des mécanismes qui visent à protéger les personnes vulnérables, en donnant la priorité en particulier aux personnes qui risquent de se radicaliser. En outre, les programmes de réadaptation et de soutien pour les repentis s'appuient sur une large gamme d'interventions à tous les échelons – municipal, régional et national. Nous soulignons qu'il est important de renforcer la lutte contre l'impunité pour les actes terroristes, notamment en veillant à ce que les auteurs, les organisateurs et les commanditaires d'attaques terroristes répondent de leurs actes. Toutes les mesures antiterroristes doivent être prises dans le respect du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

Nous devons tous faire tous les efforts possibles pour tarir le financement des organisations terroristes. Au niveau national, nous avons révisé l'infraction que constitue le financement du terrorisme pour la rendre conforme aux normes internationales actualisées mentionnées dans le rapport. Bien que nous ayons réussi à poursuivre et condamner certaines personnes pour financement du terrorisme avant ces révisions, nous pensons que la législation actualisée donnera à nos forces de l'ordre de nouvelles options pour instruire le financement du terrorisme en justice, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux autres obligations internationales.

Nous convenons que la mise en commun des informations sur les risques, mentionnée aux paragraphes 38 et 39 du rapport, est un outil essentiel de la lutte contre le financement du terrorisme. Plus les autorités et le secteur privé connaissent les moyens grâce auxquels les terroristes tentent de financer leurs activités, plus nous aurons d'occasions d'y mettre fin. Notre objectif ultime à cet égard doit être d'identifier et d'empêcher les attaques avant qu'elles ne se produisent.

Nous encourageons le Secrétaire général à appliquer une approche sexospécifique intégrée dans tous ses rapports, comme le prescrit la résolution 2242 (2015). Parmi les combattants terroristes étrangers ressortissants de Suède, plusieurs sont des femmes. Nous tenons à rappeler les rôles multiples que jouent les femmes en lien avec le terrorisme, puisqu'elles peuvent notamment être auteures, sympathisantes, facilitatrices ou victimes d'actes de terrorisme, ou œuvrer à les prévenir. Chacun de ces rôles exige des approches et stratégies différentes dans le cadre de notre lutte contre le terrorisme.

Les attaques dont nous avons été les témoins ces trois dernières semaines ne seront pas les dernières. Toutefois, grâce à la volonté commune et à l'action collective, de futures attaques ne doivent pas être inévitables. Le message de ceux qui font face avec courage et dignité aux attaques terroristes est le suivant : la résilience de l'esprit humain signifie que ceux qui cherchent à semer la terreur n'y parviendront jamais.

Mme Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par les Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/467).

Le rapport renseigne sur la présence géographique de ce groupe terroriste et de ses affiliés, sur son caractère de plus en plus transnational, sur son adaptation constante aux nouvelles réalités, et sur les différentes méthodes qu'il utilise pour perpétrer ses attaques. Il y est également question des initiatives prises par l'ONU, ses États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales pour faire face à l'évolution rapide de la menace que représente Daech.

Toutefois, les derniers attentats perpétrés à Téhéran, Londres, Kaboul, el-Adwa, Bagdad, Manille, Manchester et Paris indiquent que tout ce qui est fait ne suffit pas à protéger les civils et les innocents contre la barbarie de Daech et de ses affiliés. L'Uruguay est préoccupé par la commission systématiques d'actes terroristes et réaffirme sa condamnation absolue du recours à la violence contre la population civile et à l'intimidation pour perturber le mode de vie des sociétés et fouler au pied leurs valeurs et principes fondamentaux, ainsi que pour porter atteinte à la liberté et au respect des droits fondamentaux de l'homme qui sont à la base de la coexistence pacifique.

Nous sommes conscients et reconnaissants de l'action continue menée par l'ONU par le truchement de ses organes pour prévenir et contrer le terrorisme dans différents domaines clefs ainsi que celle menée par de nombreux États et organisations régionales et sous-régionales. Nous voudrions souligner certains éléments que nous estimons essentiels pour le succès de la lutte antiterroriste, que la communauté internationale, forte et unie, doit poursuivre.

Le premier élément a trait à la coopération, qu'il faut renforcer et améliorer. Il n'y a aucun doute que la coopération et l'action coordonnée dans différents domaines et à différents niveaux sont nécessaires pour s'attaquer aux différents aspects de ce phénomène terroriste complexe. Cela inclut une meilleure interaction entre les acteurs publics et privés et les différents secteurs de la société civile.

Le deuxième élément que nous voulons mentionner, c'est la responsabilité qui incombe au premier chef aux États de lutter contre le terrorisme et la volonté politique dont ils doivent faire preuve à cette fin, sans ambiguïté aucune. L'élaboration de stratégies antiterroristes nationales, dans le strict respect par les États des obligations souscrites au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, est un aspect fondamental de cet engagement, en particulier dans les pays les plus concernés.

Le troisième élément qu'il faut souligner, c'est l'assistance technique. Il est essentiel que les pays qui n'ont pas la capacité nécessaire pour prévenir ou lutter contre un phénomène aussi complexe et évolutif, plus particulièrement ceux les plus affectés, puissent recevoir une assistance technique et financière.

Le quatrième et dernier élément que nous voulons souligner a trait à la prévention. À cet égard, je tiens à mentionner la résolution 2354 (2017), adoptée dernièrement par le Conseil de sécurité, sur un cadre

international global pour contrer le discours utilisé par les groupes terroristes; ce qui montre l’action menée pour prévenir et combattre l’extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et à la radicalisation. Cet élément relève de la compétition qui est livrée sur le terrain idéologique et auquel l’Uruguay accorde une importance particulière. Et pour en garantir le succès, il faut trouver des canaux de dialogue entre les gouvernements et les différents agents non étatiques, et les promouvoir.

En outre, la promotion de la tolérance et de la coexistence pacifique et le respect du droit international, des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, des droits de l’homme et des libertés fondamentales, sont des responsabilités qui incombent aux États en tant que membres de la communauté internationale et contribuent à la prévention et à la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent.

M. Zagaynov (fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier M. Feltman de son exposé détaillé et complet.

Vu les conditions actuelles, et vu que l’État islamique d’Iraq et du levant (EIIL) s’adapte à l’évolution de la situation sur le terrain, l’analyse stratégique du Secrétaire général revêt toute son importance. En dépit des importants revers qu’a subis le groupe, ses membres continuent de résister militairement à Mossoul et maintiennent leur emprise sur Raqqa. Le groupe continue d’étendre son influence à différentes régions de la planète. Dans ce contexte, nous constatons qu’il réorganise ses structures, s’adapte aux nouvelles conditions et opère des changements dans la conduite des hostilités. Les dirigeants de l’EIIL réduisent les dépenses, consacrent les fonds à l’achat d’armes et demandent à leurs affiliés de devenir plus autonomes. L’EIIL continue de recourir à la tactique inhumaine des attentats terroristes. Hier, l’Iran en a tragiquement encore fait les frais. Nous exprimons notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple iraniens et avec les autres États qui ont été victimes de crimes terroristes.

Dans son dernier rapport en date (S/2017/467) présenté en application de la résolution 2253 (2015), le Secrétaire général arrive à la conclusion que les recettes des terroristes se réduisent de façon continue. À première vue, il semble que les mécanismes du Conseil chargés de lutter contre le financement du terrorisme commencent enfin à fonctionner à plein régime. Mais une telle évaluation serait trop optimiste. Malheureusement, ce ne sont pas tous les États qui honorent scrupuleusement leurs obligations en la matière. Il est clair que le moment est venu de renforcer les instruments de sanctions du Conseil de sécurité aux fins d’une asphyxie financière et économique totale de l’EIIL.

Pour l’instant, la diminution des recettes, comme le Secrétaire général l’a souligné à plusieurs reprises dans son rapport, est essentiellement due aux revers militaires subies par les terroristes, mais les sources de financement du budget de l’EIIL n’ont pas véritablement changé. Ses principales sources de revenus restent les hydrocarbures et l’extorsion/levée d’impôts dans les territoires qu’ils contrôlent. Selon les informations dont nous disposons, les pertes des recettes mensuelles tirées par l’EIIL de la vente de pétrole se situent entre 12 et 20 millions de dollars, c’est-à-dire que ces recettes sont trois fois moins importantes qu’en 2015. Ces résultats ont été rendus possibles par la campagne antiterroriste menée par l’Armée de l’air russe en Syrie. Selon des informations obtenues de source indépendante, quelque 4000 camions citernes et 206 installations de production de pétrole et de gaz ont été détruits.

Nous avons déjà appelé l’attention des auteurs du rapport sur la nécessité d’éviter d’adopter une approche sélective lorsqu’il s’agit d’évaluer les faits survenus dans le cadre de la lutte contre l’EIIL en Syrie et en Iraq. Pour des raisons inconnues, le document ne parle pas de la libération de Palmyre, alors qu’il souligne celle de Manbij, qui a eu lieu il y a longtemps déjà, durant l’été 2016. Le rapport ne parle pas non plus des pertes civiles occasionnées par les opérations de la soi-disant coalition pour libérer Mossoul.

Nous suivons les nouvelles sources de financement de l’EIIL et nous partageons les informations avec nos partenaires étrangers et les organisations spécialisées, en particulier le Groupe d’action financière. Par exemple, l l’EIIL se livrent de plus en plus ces derniers temps au trafic d’organes, au transport des réfugiés vers l’Europe et à des enlèvements contre rançon.

Dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, il importe de travailler dans les formats régionaux, notamment le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Nous nous félicitons que le rôle joué par cette organisation ait été souligné dans le rapport.

Les terroristes sont passés maîtres dans l’utilisation d’Internet et des médias sociaux pour recruter des combattants et pour financer leurs activités. Nous sommes d’accord avec les conclusions du rapport que les dernières attaques terroristes perpétrées

en Europe et en Russie étaient la résultante de la propagande diffusée à large échelle par l'EIIL sur les plateformes en ligne. Dans un certain nombre de cas, les instructions pour la commission d'attaques terroristes venaient d'applications mobiles chiffrées.

Une mesure importante dans la lutte contre la propagande terroriste a été l'adoption de la résolution 2354 (2017), qui a mis en place un cadre international complet dans ce domaine. Nous considérons que ce cadre constitue une base solide pour l'expansion des mécanismes de lutte contre l'idéologie terroriste du Conseil, y compris par le biais du renforcement des sanctions et des mesures d'application de la loi.

Malgré la rivalité entre les structures pro-Al-Qaida et la résistance des organes de l'État, l'EIIL continue de s'insérer profondément dans le continent africain. Récemment, le niveau de la menace terroriste a augmenté en Asie du Sud-Est, notamment en raison du travail actif des centres de propagande de l'EIIL. Nous partageons l'évaluation de la menace posée par l'EIIL dans le nord de l'Afghanistan, telle que figurant dans le rapport. Malgré la persistance d'une présence internationale impressionnante dans le pays, nous pensons qu'il est prématuré de parler de l'influence prétendument affaiblie des factions afghanes de l'EIIL. Cela est particulièrement vrai à la lumière des récents événements tragiques survenus à Kaboul.

Évidemment, la menace de radicalisation de la population, les actions des combattants isolés-les loups solitaires –, la création de cellules dormantes et les antennes pleinement opérationnelles des grandes organisations terroristes ont touché chaque État. Il ne sera possible d'arrêter la propagation territoriale de l'EIIL que si nous établissons un front antiterroriste unique qui défende nos valeurs communes telles que consacrées par la Charte des Nations Unies.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, pour l'exposé qu'il vient de faire.

Je voudrais d'abord d'exprimer mes condoléances au Gouvernement et au peuple iraniens à la suite des terribles attaques d'hier. Ces dernières semaines, le Royaume-Uni est resté ferme face aux atrocités terroristes insensées qui ont visé des personnes innocentes à Manchester et à Londres. Ces attaques montrent le pire de l'humanité. Elles cherchent à nous intimider, à nous diviser et à saper notre détermination. Elles échouent à chaque fois. En réponse, les gens ordinaires montrent le meilleur de l'humanité. Au Royaume-Uni, nous avons vu des hommes et des femmes de nos services d'urgence, ainsi que des membres du public, faire montre d'un immense courage, risquant même leur vie pour protéger leurs prochains.

Le Conseil a maintenant le devoir de montrer le même courage, la même résolution que ces hommes et ces femmes ordinaires face à une telle brutalité. C'est pourquoi le Royaume-Uni joue un rôle de premier plan dans la Coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant. Nos efforts collectifs portent leurs fruits. Daech a perdu plus des deux tiers du terrain qu'il occupait en Iraq et près de la moitié de son territoire en Syrie. Plus de 2,5 millions de personnes ont été libérées de son régime tyrannique..

Mais il ne faut pas se méprendre – nous battons Daech sur le terrain. En Iraq, Mossoul sera bientôt libérée. Les forces de sécurité iraquiennes, avec le soutien de la Coalition, ont acculé avec succès Daech dans l'ouest de Mossoul. Grâce aux vaillants efforts des forces de sécurité iraquiennes, les gens commencent déjà à rentrer chez eux dans des zones libérées. En Syrie, les opérations contre Raqqa ont commencé. C'est seulement une question de temps avant que Daech perde sa soi-disant capitale.

Mais, finalement, il faudra du temps pour affaiblir effectivement Daech, de la patience et des efforts soutenus de la communauté internationale, y compris du Conseil. C'est un effort qui va bien au-delà du soutien militaire et c'est pourquoi la Coalition internationale aide le Gouvernement iraquien à rétablir la sécurité, la gouvernance et les services de base dans le pays. Aider les gens à reconstruire leur vie est la première étape pour gagner la paix. Pour contrer la menace à plus long terme de Daech, les Iraquiens ont besoin d'une réconciliation et d'une réforme politiques, et en Syrie, nous devons parvenir à un règlement politique national attendu depuis longtemps et à une transition vers un gouvernement pour tous les Syriens.

La menace à laquelle nous sommes confrontés est en train de changer. Tandis que nous affaiblissons avec succès Daech en Syrie et en Iraq, nous avons vu sa propagande promouvoir des attaques ailleurs dans le monde. Nous avons vu des individus inspirés par ces appels commettre des attaques insensées au nom de Daech. Tandis que ce dernier perd ses califats, nous voyons ses combattants fuir. Nous devons travailler ensemble pour priver Daech d'espaces sûrs dans le monde entier, en nous attaquant à la menace des

combattants étrangers qui se rendent dans de nouveaux sanctuaires ou qui rentrent dans leurs pays d'origine.

Nous devons également mettre fin à leurs sanctuaires en ligne. La diffusion omniprésente de l'extrémisme islamiste en ligne dure depuis trop longtemps. Le Royaume-Uni, qui est l'un des dirigeants des efforts de communication visant à contrer Daech, a, en partenariat avec les pays de la Coalition, réussi à réduire la quantité, mais aussi la qualité et l'impact de cette propagande haineuse. Nous travaillons avec l'industrie afin que, ensemble, nous adoptions une approche plus proactive vis-à-vis du contenu terroriste et extrémiste en ligne. Cet engagement a permis à ce jour aux entreprises de renforcer leurs termes et conditions et d'annoncer la création d'une base de données commune qui répertorie le contenu terroriste connu sur Internet. Nous avons également vu un engagement public de Google, Facebook, Twitter et Microsoft à examiner les possibilités de créer un forum international de l'industrie axé sur cette question. Il y a beaucoup à faire, alors appelons l'industrie à faire le bon choix et à éliminer les contenus extrémistes haineux de ses plates-formes.

Enfin, pour vaincre Daech, nous devons le tenir responsable de ses actions, que ce soit en ligne ou dans le monde réel, et chercher la justice pour toutes ses victimes à travers le monde. C'est pourquoi le Royaume-Uni a lancé une campagne mondiale dirigée par les Nations Unies pour traduire Daech en justice qui montrera que ce mouvement ne peut pas agir en toute impunité. Cela aura un effet dissuasif, maintenant et à l'avenir, et aidera à renforcer la sécurité mondiale. Le temps presse. Il est essentiel que nous agissions maintenant. Nous devons commencer à recueillir des preuves avant qu'elles ne soient perdues ou détruites sur les champs de bataille.

Je me félicite donc des discussions que nous avons eues avec le Gouvernement iraquien sur cette question et salue la déclaration importante du Premier Ministre Al Abadi appelant, fin mars, le Conseil de sécurité des Nations Unies à adopter une résolution pour poursuivre les crimes de Daech contre les civils. Nous croyons que la proposition du Royaume-Uni est clairement la voie à suivre pour que le Conseil réponde à l'appel du Premier Ministre Al Abadi, et nous sommes impatients de travailler avec nos collègues iraquiens afin que cette proposition puisse être finalisée le plus tôt possible.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : J'aimerais commencer par remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, pour son exposé détaillé. Le Japon prend note avec une attention particulière des trois points inclus dans l'exposé : d'abord, que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) est confronté à des difficultés financières; deuxièmement, que le flux de combattants terroristes étrangers en Iraq et en Syrie a ralenti; et, troisièmement, que le nombre de combattants de l'EIIL a considérablement diminué.

Ce sont des faits nouveaux positifs. Cependant, depuis le dernier rapport en février (S/2017/97), nous avons été témoins d'un certain nombre d'attaques terroristes dans le monde, y compris au Royaume-Uni, en Afghanistan, en Australie, en Égypte, en Indonésie, aux Philippines, en France, en Suède, en Russie, en Syrie, en Iraq et maintenant en Iran. À cette occasion, j'aimerais exprimer de nouveau mes sincères condoléances aux familles de ces victimes et ma sympathie à tous les Gouvernements concernés. Aujourd'hui, comme le Secrétaire général adjoint l'a déclaré, la menace que pose l'EIIL évolue globalement. Alors que l'EIIL connaît des revers militaires, les combattants terroristes étrangers retournent dans leur pays d'origine ou s'installent dans d'autres régions.

Comme l'indique le rapport (S/2017/467), le niveau de menace s'est intensifié en Asie du Sud-Est. Ceux qui rentrent dans cette région continuent d'être une source de préoccupation, car ils pourraient accroître les capacités militaires des réseaux terroristes locaux. Ceux qui reviennent d'Iraq et de Syrie, qui ne sont pas ressortissants des États d'Asie du Sud-Est, sont une autre source de préoccupation, car ils sont probablement inconnus des autorités locales. Nous sommes alarmés par les tactiques évolutives de l'EIIL, qui incluent la diversification des sources financières, la diffusion de la propagande par les médias sociaux, l'exploitation des applications chiffrées et l'utilisation de voyages en plusieurs étapes. Nous avons entendu des rapports sur l'utilisation de bitcoins et de drones. L'EIIL emploie ces tactiques évolutives et nous devons nous adapter aux résolutions antiterroristes et améliorer nos capacités.

Le Conseil a récemment adopté des résolutions sur la sécurité aérienne avec la résolution 2309 (2016); sur la coopération judiciaire internationale avec la résolution 2322 (2016); sur la protection des infrastructures critiques avec la résolution 2341 (2017); et sur la lutte contre la propagande terroriste avec la résolution 2354 (2017). L'adoption de ces résolutions est importante, mais leur mise en œuvre l'est tout autant. Pour sa part, le Japon les a mises en oeuvre et a également développé de nouvelles mesures. Par exemple, nous avons récemment promulgué des lois empêchant les terroristes

d’utiliser des bitcoins et autres monnaies virtuelles et interdisant aux drones de survoler les installations essentielles, les ambassades et les centrales nucléaires.

La menace terroriste est une menace mondiale et nous devons prêter assistance à ceux qui en ont besoin dans le cadre de notre action collective. Le Japon, par exemple, a fourni 35 millions de dollars en mars, principalement aux pays de l’Asie du Sud-Est, compte tenu de la menace croissante dans cette région. Ces fonds vont servir à faciliter la mise en œuvre des résolutions pertinentes par l’intermédiaire de projets concrets, y compris dans les domaines des renseignements préalables concernant les passagers, de la coopération judiciaire internationale, des bases de données d’INTERPOL et de la lutte contre la propagande.

La semaine dernière, l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a organisé une séance d’information sur le plan de renforcement des capacités destiné à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers, établi suite à l’adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2015/11. Bien que le plan ait été proposé il y a deux ans, seuls huit États Membres et deux organisations y ont contribué à ce jour et seulement 41 % des besoins budgétaires sont couverts. Le Japon a versé 12,5 millions de dollars pour sa mise en œuvre, soit 12 % du budget total. Nous invitons tous les États Membres à envisager de contribuer à ce plan, compte tenu de l’importance de sa mise en œuvre et de ses effets.

Le nouveau bureau de lutte contre le terrorisme devrait permettre de mieux coordonner nos contributions et, par conséquent, de renforcer les mesures antiterroristes dans tous les États Membres. Nous ne devons pas retomber la dynamique enclenchée. Nous devons nous unir pour lutter contre l’EIIL et les autres groupes terroristes en mettant en œuvre les résolutions du Conseil et en développant nos mesures antiterroristes.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport clair et exhaustif (S/2017/467) et le Secrétaire général adjoint, Jeffrey Feltman, pour son exposé détaillé. Certaines questions méritent d’être soulignées dans le contexte du débat d’aujourd’hui.

Des actes d’une violence barbare continuent d’être commis tous les jours contre les civils. À cet égard, nous condamnons fermement les dernières attaques terroristes perpétrées en Afghanistan, au Royaume-Uni – à Londres et à Manchester –, en République islamique d’Iran, aux Philippines, en Iraq, en Égypte et en France. Il s’agit là d’une longue liste d’attaques survenues dans un laps de temps relativement court et tout en adressant nos plus sincères condoléances aux familles des victimes et en exprimant notre solidarité avec les Gouvernements touchés, nous nous devons également de souligner que c’est là la preuve la plus manifeste de la gravité de la menace qui se pose à nous.

Nous savons également que cette menace se propage grâce à la propagande haineuse. La résolution 2354 (2017) du Conseil de sécurité a fait prendre conscience à la communauté internationale que les opérations strictement militaires contre le terrorisme ou les tentatives visant à bloquer les sources de revenus des terroristes ne suffisent pas. Il est indispensable de discréditer leur interprétation dévoyée de la religion grâce à des mesures d’information et d’éducation efficaces et largement diffusées dans le cadre d’une coopération solide et durable avec le secteur privé, les fournisseurs de services Internet et les plateformes des médias sociaux.

Nous sommes aussi conscients de l’importance du secteur privé dans la lutte contre les flux financiers destinés à l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL). Aussi nous félicitons-nous de l’accent mis dans le rapport du Secrétaire général sur les efforts en cours visant à renforcer les cadres multilatéraux pour lutter contre le financement du terrorisme dans la législation nationale et à faire prendre conscience de la nécessité de fournir aux pays les plus instables des programmes d’assistance technique et de formation.

Nous partageons la préoccupation exprimée dans le rapport du Secrétaire général face au fait que la traite d’êtres humains et le trafic de biens culturels sont utilisés comme moyen de financement des activités terroristes. La résolution 2347 (2017) sur le commerce illicite et le trafic des biens culturels, ainsi que la résolution 2331 (2016), qui condamne toutes les formes de traite d’êtres humains auxquelles se livrent Daech et d’autres groupes criminels, sont des jalons d’une importance capitale face à ce défi. À cet égard, je tiens à réaffirmer notre condamnation énergique du trafic de migrants et de la traite d’êtres humains qui continuent de mettre en danger la vie de milliers de personnes dans leur voyage à travers l’Afrique et la Méditerranée. Leur potentielle contribution au financement du terrorisme rend ces agissements encore plus révoltants. Je tiens à dire encore une fois que dans le cadre des efforts qu’il continue de déployer pour allier sécurité et solidarité,

mon pays reste déterminé à venir en aide et au secours des milliers de migrants qui atteignent nos côtes.

Nous sommes conscients que Daech va longtemps encore constituer la plus grave menace qui se pose à la sécurité de notre pays. Même si sa défaite militaire en Iraq et en Syrie n'est plus qu'une question de temps, la communauté internationale doit rester vigilante en aidant à stabiliser les zones libérées et à contrer et prévenir les menaces globales persistantes. La stabilisation des zones libérées en Iraq, ainsi que les réformes et la réconciliation sont les meilleurs antidotes contre la résurgence de la menace terroriste.

Quant à la Syrie, seule une véritable transition politique pourra créer les conditions d'une éradication totale de l'EIIL et des autres groupes extrémistes et terroristes dans le pays. En Libye, des résultats remarquables ont été enregistrés dans la lutte contre Daech. Toutefois, la lutte contre le terrorisme doit rester une priorité stratégique. Pour qu'elle soit plus efficace, nous continuons à appuyer une solution fondée sur une force de sécurité unifiée, placée sous le contrôle du Conseil de la Présidence, qui viendrait ainsi renforcer le cadre institutionnel légitime prévu par l'Accord politique libyen et défendu par le Conseil de sécurité.

Avec le temps, il se peut que Daech se transforme en une organisation terroriste et criminelle plus traditionnelle mais toujours dotée d'un pouvoir d'attraction et de capacités exceptionnels. Toutefois, plus le prétendu califat perd du terrain sur la carte, plus il pourrait être tenté de faire parler de lui en commettant de nouvelles attaques terroristes dans nos pays. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'accent mis dans le rapport sur les combattants terroristes étrangers qui rentrent dans leur pays d'origine ou s'installent dans un autre État. En effet, quelle que soit la taille des flux, nous nous inquiétons nous aussi du danger que pourraient représenter les combattants terroristes étrangers qui rentrent dans leur pays d'origine ou s'installent dans un pays tiers.

Ainsi s'agissant de ceux qui sont de retour dans leur pays, nous jugeons utile l'accent placé dans le rapport sur les aspects juridiques – la centralité de l'action judiciaire contre les activités criminelles terroristes et du respect de l'état de droit étant mise en exergue. Nous estimons par conséquent que les pays les plus touchés par ce phénomène devraient bénéficier d'une assistance technique et juridique efficace et fournie en temps utile. Par ailleurs, l'expérience acquise dans le bassin du lac Tchad, et mise en avant dans la résolution 2341 (2017), devrait servir de modèle pour le développement à plus grande échelle d'une stratégie concernant le retour, la réadaptation et la réinsertion des combattants terroristes étrangers.

Nous nous félicitons que le rapport fasse référence à une démarche respectueuse des droits de l'homme pour lutter contre Daech, car une telle démarche doit rester au cœur de la stratégie de lutte contre le terrorisme mise en place par la communauté internationale. On ne saurait construire un contre-discours crédible et efficace sans un bilan impeccable en matière de respect des droits de l'homme et de défense des libertés fondamentales, y compris pour ce qui est de surveiller la manière dont les terroristes exploitent les technologies de l'information et des communications.

Enfin, la coopération internationale est absolument déterminante pour lutter contre le terrorisme. L'ONU doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération des forces de l'ordre et des organes judiciaires, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux et organismes, pour renforcer l'action contre l'EIIL aux niveaux régional et mondial. Nous appuyons donc pleinement la proposition de créer un nouveau bureau de lutte contre le terrorisme afin d'améliorer l'efficacité de l'assistance apportée par l'ONU aux États Membres grâce à une meilleure coordination et rationalisation. De même, l'Italie suit attentivement la mise en œuvre de la résolution 2322 (2016) adoptée le 12 décembre. La réunion organisée le 8 mai selon la formule Arria sur le rôle des autorités centrales nationales est une des contributions concrètes apportées par l'Italie à cet égard.

M. Delattre (France) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier chaleureusement M. Jeffrey Feltman pour sa présentation très éclairante du rapport du Secrétaire général sur la menace que représente Daech (S/1027/467). Je souhaite également adresser, au nom de la France, mes plus sincères condoléances à tous nos partenaires touchés par les attaques terroristes qui se sont multipliées depuis deux semaines.

Rien ne peut justifier de prendre pour cible des populations civiles et d'attaquer lâchement des innocents, comme nous avons pu le voir à Manchester, Bagdad, Kaboul, Manille, Londres ou encore hier à Téhéran, pour ne prendre que les exemples les plus récents. Plus que jamais, notre détermination à lutter contre le terrorisme et contre la barbarie de Daech doit être totale. Le Président de la République française, M. Emmanuel Macron, a réaffirmé avec force cette priorité et annoncé

un renforcement du dispositif français en ce domaine, avec en particulier la création d'une unité de coordination placée sous son autorité directe.

Le rapport du Secrétaire général (S/2017/467) le souligne clairement : Daech a continué de subir des défaites importantes en Iraq et en Syrie, et cela, notamment grâce à l'action de la coalition internationale. Nous devons continuer de poursuivre les terroristes de Daech dans leurs repères en Syrie et en Iraq, et empêcher qu'ils n'étendent leur emprise sur d'autres zones, au Moyen-Orient, en Libye ou encore – et c'est important – au Sahel. À cet égard, la bataille qui commence pour reprendre Raqqa, d'où de nombreuses attaques contre la France et l'Europe ont été planifiées, constitue un enjeu majeur et, pour mon pays, une priorité de tout premier plan.

Mais au-delà de nos efforts au plan militaire, je souhaiterais insister sur trois domaines dans lesquels nous pouvons et devons encore faire encore mieux.

Premier axe, la lutte contre le financement du terrorisme doit rester une priorité absolue dans le cadre fixé par la résolution 2253 (2015). Si Daech rencontre indéniablement des difficultés au plan financier, il ne faut pas sous-estimer la capacité du groupe et des ses sympathisants à s'adapter et à diversifier ses sources de revenus. Nous devons donc rester pleinement mobilisés pour assécher les sources de financement de Daech. Cela passe notamment par des actions concrètes et convergentes pour surveiller les mouvements de fonds suspects, faire reculer l'anonymat, limiter l'usage du cash dans l'économie ou encore renforcer la coopération entre tous les services concernés.

Deuxième axe, l'évolution des flux de combattants terroristes étrangers doit nous amener à constamment adapter nos législations et nos dispositifs. Outre la nécessité de continuer à prévenir la radicalisation et à empêcher les départs, il nous faut anticiper les risques posés par de potentiels retours, ainsi que par les combattants qui décident de rejoindre un pays tiers. Cela implique d'améliorer nos outils de détection, de renforcer le partage d'informations, mais aussi de concevoir des réponses adaptées lorsque des combattants et leur entourage cherchent à rentrer dans nos pays. C'est un exercice infiniment complexe, car chaque situation est différente. Dans le cas de la France, il y a notamment un nombre important de femmes et d'enfants à prendre en considération. Nous devons être en mesure de répondre à ce défi et nous y travaillons.

Enfin, troisième axe, nous devons poursuivre et intensifier le combat sur le terrain des idées. Face à des terroristes qui exploitent la transformation numérique à leur profit, nous devons nous aussi adapter nos modes de réaction. La lutte contre Daech sur Internet est bien la nouvelle frontière de notre combat. Il est donc essentiel de poursuivre une discussion franche avec les grands groupes d'Internet sur les moyens de contrer la propagande meurtrière de Daech. Au-delà de l'engagement nécessaire des acteurs gouvernementaux, l'efficacité de notre action repose aussi sur la mobilisation de la société civile. Il est essentiel d'exposer les contradictions des groupes terroristes sur le terrain.

Contre ceux qui opposent la barbarie à notre manière de vivre, à notre liberté, à notre démocratie, menons ensemble un combat implacable et multifront, dans le respect de nos valeurs et avec les armes du droit. C'est dire combien ce combat contre le terrorisme et contre Daech est aussi celui de l'ONU.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé, basé sur le cinquième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/467). Nous avons trouvé ce rapport très complet et très instructif.

L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) subit, en effet, une pression militaire constante et a essuyé plusieurs revers sur le champ de bataille, mais ce qui reste très préoccupant est le fait que le groupe continue d'encourager une série d'attaques en dehors de la zone de conflit. Les rapatriés et les combattants qui quittent les zones de conflit pour se réinstaller dans d'autres régions font désormais peser une menace considérable sur la sécurité internationale. Qu'il me soit permis de dire entre parenthèses que ce phénomène constitue un problème majeur dans notre région depuis très longtemps, et ce, bien avant qu'il ne soit porté à l'attention du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne l'Afrique de l'Est, nous voyons déjà des cellules de l'EIIL en Somalie. Le rapport fait état de nouveaux groupes affiliés à l'EIIL, qui opèrent dans le Puntland et dans certaines parties du sud de la Somalie, ce qui ajoute certainement au défi de la menace terroriste que pose le groupe des Chabab, organisation qui a prêté allégeance à Al-Qaida et qui reste une menace majeure pour la région et au-delà, comme le

rapport l'a noté à juste titre. Il existe également des rapports intéressants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui confortent ces conclusions et fournissent des indications utiles.

L'EIIL a pris pied en Afrique du Nord en réaction à la pression constante à laquelle il est soumis en Iraq et en République arabe syrienne et est également devenu une source de préoccupation dans la région. Comme le Secrétaire général adjoint l'a déclaré, bien que l'EIIL en Libye soit affaibli après avoir perdu une partie importante du territoire qu'il contrôlait, la menace persiste dans ce pays et dans l'ensemble de la région. Il est impossible d'affirmer que la trajectoire est prometteuse. L'organisation d'Al-Qaida au Maghreb islamique, l'État islamique dans le Grand Sahara et les factions de groupes affiliés à Al Qaida, tels que Boko Haram, ainsi que le nombre d'attaques terroristes qui leur sont attribuées montrent que l'EIIL étend sa présence dans la région.

Le rétablissement de la paix et de la stabilité en Libye, au Mali et dans le bassin du lac Tchad est dès lors crucial pour priver l'EIIL de refuge. Ce qui complique le problème en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord, c'est le lien entre les groupes terroristes et les réseaux criminels organisés impliqués dans le trafic, en particulier d'armes et de matériels connexes. C'est pourquoi il convient de redoubler d'efforts pour développer une coopération régionale et internationale concrète afin de lutter contre la menace posée par l'EIIL dans ces régions.

Il continuera d'être très important de renforcer les capacités des pays de la région du bassin du lac Tchad afin de lutter contre l'EIIL et les groupes qui lui sont affiliés opérant dans la région. À cet égard, nous remercions à nouveau l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des efforts qu'elle déploie pour aider les pays de la région à développer une stratégie de lutte contre le terrorisme et à renforcer leurs capacités en la matière.

Au Yémen, l'EIIL continue de lancer, sur plusieurs fronts, de vastes offensives meurtrières. En Afghanistan, il tente également de s'installer dans plusieurs régions. La montée en puissance de groupes de l'EIIL en Asie du Sud-Est est de plus en plus préoccupante. La toute dernière attaque, perpétrée à Téhéran, que nous condamnons avec la plus grande fermeté, met en lumière l'ampleur du danger auquel le monde entier est confronté : les risques liés au terrorisme, la menace posée par les combattants terroristes étrangers, notamment après leur retour dans leurs pays ainsi que l'exploitation par les terroristes des technologies de l'information et des communications, des médias sociaux et d'Internet. Il s'agit de nouvelles frontières, comme l'a souligné le représentant de la France. Les vulnérabilités que présentent certains secteurs, notamment les organisations à but non lucratif et les organismes de virement, continuent de poser de graves défis.

Face à ce lourd défi, l'ONU, les États Membres et les organisations régionales, sous-régionales et internationales doivent établir une coopération digne de ce nom, renforcer les outils existants et en mettre au point de nouveaux pour faire face à l'évolution rapide de la menace que représentent l'EIIL et d'autres organisations terroristes ainsi que leurs affiliés. Force est de reconnaître que le monde ne s'est pas encore explicitement mis d'accord pour faire de la lutte contre la terreur une priorité commune absolue. Nous ne sommes pas encore à ce stade. Nous devons être francs a ce sujet. Il ne fait aucun doute que dans le cas d'espèce, il faut joindre l'acte à la parole.

À cet égard, le 22 juin, l'Éthiopie, en collaboration avec l'Italie, organisera une réunion selon la formule Arria sur le thème « Prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent dans la Corne de l'Afrique – Renforcer les partenariats au profit des efforts régionaux ». Nous espérons que cette réunion permettra de faire mieux connaître les efforts déployés pour prévenir et lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans la Corne de l'Afrique et de renforcer la coopération et la collaboration entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'ONU et d'autres partenaires. Nous espérons vivement que les membres y participeront activement.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé sur les conclusions du rapport du Secrétaire général (S/2017/467) sur l'État islamique d'Iraq et du (EIIL). Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général a repris la pratique consistant à procéder à un examen exhaustif de la présence de cette organisation terroriste dans le monde entier, ce qui est essentiel pour mieux comprendre l'évolution de la menace que représentent l'EIIL et ses affiliés.

À l'instar des autres orateurs, je prends note des signes encourageants qui montrent que les efforts internationaux résolus ont affaibli l'EIIL. Celui-ci continue de perdre du terrain en Iraq et en Syrie en raison des pressions militaires accrues. Je tiens à

féliciter les forces de sécurité iraquiennes et la coalition internationale contre l’EIIL pour leurs efforts pour libérer Mossoul. Des opérations intenses contre le bastion terroriste à Raqqa, en Syrie, constitueront la prochaine étape décisive qui permettra d’affaiblir davantage l’EIIL.

Suite à ses problèmes de génération de revenus, l’EIIL a été contraint de réduire l’appui qu’il apporte à ses affiliés, réduisant ainsi leurs capacités à étendre leur présence et à mener des attaques de grande envergure. Leurs tentatives de déplacer des fonds d’un pays à un autre offrent à la communauté internationale des possibilités de réduire davantage les ressources financières de l’EIIL en interceptant les passeurs de fonds et les transferts d’argent. La diminution du nombre de combattants terroristes étrangers en Iraq et en Syrie et l’affaiblissement de la capacité de l’EIIL à contrôler ses combattants sont autant de tendances qui se traduisent pas une réduction de ses effectifs. De nombreux États ont commencé à revoir leur législation nationale antiterroriste, notamment en termes de différentes stratégies, de mobilisation de ressources et de création d’unités spécialisées de lutte contre le terrorisme.

Je voudrais à présent aborder un certain nombre de points qui nous préoccupent tout particulièrement.

En ce qui concerne l’évolution de la menace, les derniers attentats terroristes de par le monde mettent en lumière une nouvelle tendance, qui consiste à inspirer plutôt qu’à envoyer des combattants pour perpétrer des attaques à l’improviste dans leur propre pays au nom de l’EIIL. Il est extrêmement difficile de prévenir de telles attaques. Il est bien connu que l’EIIL a créé des groupes qui opèrent en ligne chargés de recruter et d’endoctriner, ainsi que de diffuser des stratégies opérationnelles via des forums de discussion privés. Comment contrer ces menaces?

Premièrement, en éliminant les facteurs qui alimentent la radicalisation et en favorisant la cohésion sociale, les États peuvent faire obstacle à l’action des terroristes. Deuxièmement, il faut élaborer des contre-discours pour réduire l’efficacité des recruteurs terroristes à attirer de nouveaux adeptes. Troisièmement, la promotion des contacts étroits avec les communautés locales contribuera largement à identifier rapidement les éléments radicalisés et à prendre les mesures qui s’imposent pour déjouer les complots terroristes.

S’agissant du financement du terrorisme, le rapport du Secrétaire général fait état d’une baisse considérable des revenus de l’EIIL provenant du trafic d’hydrocarbures, principalement en raison des opérations militaires prenant pour cible les infrastructures pétrolières. Pourtant, le trafic des ressources naturelles se poursuit et nous ne disposons pas d’informations sur l’efficacité globale des efforts déployés par les pays voisins pour arrêter les vendeurs et identifier les acheteurs qui contribuent au financement des activités terroristes. Nous aimerions que le Secrétaire général donne plus de détails sur cette question dans ses prochains rapports.

Pour ce qui est des combattants terroristes étrangers qui retournent dans leur pays, il ne fait aucun doute qu’ils représentent une menace réelle, car ils possèdent des compétences leur permettant de tuer et peuvent les utiliser avec des conséquences désastreuses. Par conséquent, il est de plus en plus urgent d’ériger en infraction le phénomène des combattants terroristes étrangers et de procéder à un échange d’éléments de preuve concernant leurs crimes. Sinon, il y aurait un risque qu’ils soient libérés et voyagent en toute liberté. Un autre fait inquiétant est que certains États déportent les combattants terroristes étrangers vers leur pays d’origine sans informer ce dernier.

L’échange rapide de l’information, en particulier les données biométriques des combattants terroristes étrangers, ainsi que l’utilisation efficace des bases de données pertinentes d’IINTERPOL, doivent être des priorités si nous voulons endiguer les flux de ces combattants. Les abus des systèmes d’asile par ces combattants constitue également un problème grave en ce moment où des migrants quittent en grand nombre les zones de conflit pour chercher refuge. Il est temps d’examiner plus en profondeur ce problème très grave et en même temps sensible, qui a trait aux droits de l’homme.

Tout récemment, l’EIIL a subi de nombreux revers et défaites sur le champ de bataille. Cependant, nous sommes encore loin de l’éliminer définitivement. Cette organisation terroriste a démontré sa capacité à se régénérer et à changer de forme, en prenant le maquis et en ayant recours à des attaques asymétriques quand elle est affaiblie. Par conséquent, la communauté internationale doit tirer des enseignements de cette expérience et formuler une stratégie viable pour le « jour d’après » en se penchant sur les causes profondes qui ont conduit à la création de l’EIIL et en y remédiant, en vue de prévenir sa résurgence.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé.

La Chine se félicite du rapport du Secrétaire général (S/2017/467) sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) pour la paix et la sécurité internationales.

Tout récemment, l’Égypte, l’Afghanistan, le Royaume-Uni, la France et l’Iran ont été visés par des attentats terroristes, qui ont fait beaucoup de victimes parmi les civils et causé d’importants dégâts matériels. Le terrorisme est un ennemi commun de l’humanité et ses effets n’ont que faire des frontières. Aucun pays ne peut lutter contre le terrorisme seul et aucun pays n’est à l’abri de ce fléau. La communauté internationale doit se rallier autour de la notion d’une communauté liée par un destin commun, identifier de nouvelles tendances et modèles dans l’évolution du terrorisme, renforcer la coopération et œuvrer de concert pour contrer cette menace.

Premièrement, nous devons dégager un consensus international en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme. Le terrorisme représente une menace pour l’ensemble de l’humanité. La communauté internationale doit suivre les mêmes normes et adopter une approche de tolérance zéro sans aucune distinction. Il faut lutter contre les actes terroristes avec détermination, indépendamment du lieu où se trouvent leurs acteurs, de leurs motivations, du pays visé ou de la tactique utilisée. Dans le cadre des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, il faut respecter la souveraineté des pays concernés, à qui revient au premier chef la responsabilité de lutter contre le terrorisme. En outre, ces efforts doivent être menés sous l’égide de l’ONU et du Conseil de sécurité et conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le terrorisme ne doit être associé à aucune origine ethnique ou religion spécifique.

Deuxièmement, nous devons éliminer les viviers du terrorisme. À l’heure actuelle, les principaux éléments et forces terroristes sont ancrés dans les zones de conflit, notamment l’Iraq et la Syrie, où ils tirent parti des troubles régionaux et d’où ils lancent des attaques terroristes dans des régions au-delà des zones de conflit et menacent la paix et la sécurité régionales et internationales. La communauté internationale doit se pencher sur les foyers de tensions avec un sentiment d’urgence accru, encourager les parties concernées à régler les conflits régionaux par le biais de processus politiques et du dialogue, maintenir la paix, la stabilité et le développement régionaux, et éliminer les causes du terrorisme le plus rapidement.

Troisièmement, nous devons déstabiliser le réseau de transit des terroristes. Parallèlement aux progrès constants enregistrés dans les efforts antiterroristes internationaux, les combattants terroristes se rendent dans d’autres pays des régions concernées, et au-delà, ou en reviennent, menaçant gravement la sécurité des pays de destination, de transit et d’origine. Les pays concernés doivent renforcer la coopération dans les domaines des contrôles aux frontières et de la répression, mettre en commun leurs informations et leur renseignement, déstabiliser les réseaux de transit terroristes et répondre collectivement à la menace posée par les terroristes qui reviennent de l’étranger.

Quatrièmement, nous devons endiguer les filières de financement des activités terroristes. Elles sont de plus en plus diversifiées et incluent le pillage des ressources naturelles, le trafic de stupéfiants et la traite des êtres humains, ainsi que la contrebande de biens culturels, les fonds collectés étant utilisés pour des activités terroristes. La communauté internationale doit prendre des contre-mesures et mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2199 (2015) et 2253 (2015); renforcer la réglementation financière et la coopération en matière d’application; et sévir contre toutes les formes de financement des organisations terroristes.

Cinquièmement, il importe de réprimer l’utilisation d’Internet par des organisations terroristes. Les organisations terroristes se servent d’Internet et des médias sociaux pour propager leurs idéologies violentes et extrémistes et pour diffuser de la propagande terroriste, ainsi que pour leur financement et leur recrutement, et pour encourager les activités terroristes et les planifier. Tous les États doivent appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et renforcer la réglementation et la législation relatives au cyberespace, ainsi que leur application. L’ONU doit jouer un rôle de coordination dans les efforts de la communauté internationale pour coopérer de façon pragmatique et réprimer collectivement l’utilisation d’Internet à des fins terroristes.

La Chine est un membre important de la force antiterroriste internationale. Ces dernières années, la Chine a participé de manière constructive aux mécanismes antiterroristes multilatéraux, notamment à l’ONU, à l’Organisation de Shanghai pour la coopération

et au Forum mondial de lutte contre le terrorisme. La Chine continuera de prendre part à la coopération multilatérale et bilatérale en matière de lutte contre le terrorisme et de la promouvoir, de renforcer la mise en commun du renseignement antiterroriste, de fournir une assistance en matière antiterroriste et d'aider au renforcement des capacités des pays en développement, dans la mesure de nos moyens.

La Chine se tient prête à œuvrer avec tous les pays pour faire face collectivement à la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent et pour maintenir la paix et la stabilité internationales.

M. Awad (Égypte) (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de son exposé.

Le cinquième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (S/2017/467) couvre de nombreux éléments importants liés aux efforts antiterroristes internationaux. Il comprend des propositions spécifiques, mais reflète aussi l'existence d'un certain nombre de lacunes auxquelles il faut s'attacher à l'avenir. Nous appelons le Secrétariat et les membres du Conseil à leur prêter attention.

Je voudrais résumer ces lacunes par certaines questions et observations.

Premièrement, au paragraphe 5, le rapport indique que le flux de combattants terroristes étrangers depuis de nombreuses régions vers l'Iraq et la République arabe syrienne a ralenti, et que les rapatriés et les combattants qui quittent les zones de conflit pour se réinstaller dans d'autres régions font peser une menace sur la sécurité internationale. Nous souhaiterions davantage d'informations et de détails sur ces deux points; en particulier, comment les combattants terroristes étrangers parviennent-ils encore à se rendre en Syrie et en Iraq? Quelles routes empruntent-ils pour y parvenir, et comment se rendent-ils dans d'autres pays ou régions depuis la Syrie et l'Iraq? Ces questions méritent des réponses.

Deuxièmement, dans le contexte du problème des combattants terroristes étrangers, le paragraphe 48 indique que, en l'absence de motifs juridiques suffisants et de preuves admissibles, les États de transit souhaitant arrêter, poursuivre ou extrader les combattants terroristes étrangers présumés qui se trouvent sur leur territoire sont aux prises avec des difficultés et qu'il est donc possible que les combattants terroristes étrangers arrêtés en transit demeurent libres de poursuivre leur trajet.

À cet égard, la question est : comment le Conseil de sécurité peut-il remédier à ces lacunes juridiques et de sécurité dans le cadre de ses efforts de lutte contre le terrorisme? Nous attendons avec intérêt de recevoir dès que possible des propositions concrètes du Secrétaire général et du Secrétariat.

Troisièmement, le paragraphe 6 du rapport fait référence au fait que l'EIIL utilise Internet et les médias sociaux à des fins terroristes. Le rapport énonce également une recommandation d'ordre général, au paragraphe 61, sur l'importance de surveiller efficacement comment les terroristes exploitent les outils informatiques et les moyens de communication. À cet égard, il faudrait des recommandations spécifiques pour endiguer le flux des terroristes et mettre fin à leur capacité de recrutement.

Quatrièmement, le rapport indique également que, bien que la situation financière de l'EIIL ne cesse de se dégrader depuis 16 mois, il continue d'être tributaire des deux mêmes sources de revenu, hydrocarbures et levée d'impôts. Si l'EIIL continue de faire commerce des hydrocarbures, qui consomme ce pétrole? Par quels moyens le pétrole est-il transporté depuis la Syrie et l'Iraq jusqu'au consommateur ou l'acquéreur? Nous souhaitons également des informations sur la nature des transactions financières liées à ces activités.

Cinquièmement, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2161 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015), tous les États Membres ont l'obligation d'empêcher les terroristes de profiter directement ou indirectement de rançons ou de concessions politiques. À cet égard, certains médias ont rapporté que l'État du Qatar a versé près d'un milliard de dollars à un groupe terroriste opérant en Iraq pour obtenir de lui qu'il libère des membres de la famille royale qu'il détient en Iraq, et qu'il a kidnappés alors qu'ils étaient en expédition de chasse dans ce pays. Ce genre de violation grave des résolutions du Conseil de sécurité, si elle était confirmée, aura des répercussions importantes sur l'action menée pour lutter contre le terrorisme, et nous considérons pour notre part qu'il s'agit d'un appui direct au terrorisme. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt de connaître l'évaluation que fera le Secrétariat des allégations concernant le versement à Daech ou à un autre groupe qui lui est affilié en Iraq, d'une somme aussi importante – 1 milliard de dollars – alors que les

opérations visant à libérer Mossoul étaient en cours. Nous attendons avec intérêt de connaître la réponse que réservera le Conseil de sécurité à de telles violations flagrantes de ses résolutions. Nous proposons au Conseil d'ouvrir une enquête complète sur ce fait et sur d'autres similaires peut-être, et nous attendons avec intérêt de voir les résultats de cette enquête figurer dans le sixième rapport du Secrétaire général sur la lutte contre Daech.

Enfin, la délégation de mon pays souhaiterait voir plus de précision et d'exactitude dans l'utilisation de certains concepts, comme celui, dernièrement, d'« extrémisme islamique », qui n'existe pas notre littérature. Nous voudrions que chacun sache qu'il n'existe pas d'extrémisme islamique. L'islam est une religion qui ne connaît pas l'extrémisme. Ce sont certains individus seulement qui utilisent la religion – l'islam ou toute autre religion - pour justifier leur idéologie terroriste. À cet égard, nous prenons note de l'importante mesure prise par le Conseil de sécurité pour lutter contre cette idéologie, via la résolution 2354 (2017) et le Cadre international global de lutte contre la propagande terroriste.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Comme les autres orateurs, je tiens à exprimer mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple iraniens suite aux horribles attaques terroristes qui ont eu lieu à Téhéran le 7 juin. Nous compatissons avec les familles endeuillées des victimes et nous souhaitons aux blessés un prompt rétablissement.

Je remercie la présidence bolivienne d'avoir convoqué la séance d'information aujourd'hui, et le Secrétaire général Guterres de son rapport détaillé sur l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech), Al-Qaida et ceux qui leurs sont affiliés. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général adjoint de ses observations pénétrantes. Ma délégation voudrait faire les observations et recommandations suivantes.

Le terrorisme est devenu aujourd'hui l'une des menaces principales à la paix et à la sécurité internationales. Si la pression militaire en Syrie et en Iraq a pu réduire quelque peu leurs capacités et le nombre de leurs militants dans certains endroits et entraîné la baisse de leurs revenus financiers, l'EIIL/Daech et Al-Qaida ont intensifié leurs activités terroristes dans le monde. Les attentats terroristes se sont étendus dernièrement à l'Europe – Saint-Pétersbourg, Stockholm, Londres –, à l'Afrique, avec l'attentat d'Alexandrie, à l'Asie, avec les attentats de Kaboul, Manille et Téhéran, et à l'Océanie, avec l'attentat de Melbourne. Ils ont tous causé d'indicibles souffrances humaines et fait un nombre effroyable de victimes.

Le Kazakhstan condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous réitérons que tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le moment et les auteurs. Nous appelons à une action vigoureuse et concertée pour prévenir ces actes de terreur. Nous appelons à la destruction des réseaux terroristes et à la traduction en justice de ceux qui commettent, organisent, financent et parrainent cette violence.

Nous voyons les membres de groupes terroristes se réinstaller dans différentes régions du monde, notamment dans la région du Sahel, en Asie du Sud-Est et en Afghanistan. Nous voyons aussi une interaction et une coopération plus étroites entre groupes terroristes d'obédiences idéologiques différentes. Les derniers évènements tragiques montrent que les combattants terroristes étrangers quittent à un rythme accéléré les zones de tension pour se rendre dans d'autres États ou pour retourner dans leurs pays. Le problème le plus grave est représenté par les auteurs d'attentats, qui, sans quitter leurs pays, se sont autoradicalisés pour devenir des « loups solitaires» ou ont pris contact avec des facilitateurs du terrorisme et copié des scénarios trouvés sur Internet.

Nous appuyons pleinement l'idée du Secrétaire général Guterres d'accorder la priorité à un programme de prévention et de prendre des mesures globales aux niveaux international, régional et national pour prévenir la diffusion de l'idéologie radicale et, par conséquent, contrer efficacement le terrorisme. Nous sommes convaincus que la création à l'ONU d'une structure unique chargée de lutter contre le terrorisme insufflera un nouvel élan à une approche systématique et accroîtra l'efficacité des activités des Nations Unies dans ce domaine.

Dans la déclaration qu'il a faite à l'ONU, sous le titre « Le Kazakhstan à l'appui des partenariats mondiaux pour un monde sûr, juste et prospère », le Président de la République du Kazakhstan, S. E. M. Nursultan Nazarbayev, a souligné que la lutte contre le terrorisme sera l'un des axes prioritaires de son mandat de membre élu au Conseil. Il a appelé les États membres à l'unité et à former une coalition antiterroriste mondiale sous les auspices de l'ONU.

Dès après l’adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en 2006, l’Asie centrale a été la première région à élaborer un plan d’action conjoint pour sa mise en œuvre, qui a servi de modèle de coopération pouvant être appliqué partout dans le monde. Nous avons mené à bien les phases I et II de notre plan d’action, et nous nous apprêtons à lancer la troisième phase durant le Dialogue de haut niveau sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de Nations Unies pour l’Asie centrale, qui doit s’ouvrir le 13 juin à Ashgabat. Le Secrétaire général Guterres honorera de sa présence cet évènement. À ce jour, le Kazakhstan a fait don de 300 000 dollars au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme en Asie centrale en appui à ses activités, soit plus de 10 % des fonds nécessaires pour financer le projet. Nous sommes par conséquent aussi bien parrain de la stratégie que principal bailleur de fonds dans la région.

Il est essentiel de mobiliser les Nations Unies et toutes les parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les banques internationales, régionales et privées pour renforcer, intégrer et échanger les informations sur les signes avant-coureurs ainsi que le renseignement sur les mouvements des terroristes et le financement du terrorisme. Il importe aussi de prendre d’autres mesures globales pour fermer les canaux de transport illégal d’hydrocarbures et de contrebande d’artefacts et d’autres objets de valeur de Syrie et d’Iraq. Il est aussi d’une importance cruciale d’appliquer scrupuleusement les résolutions du Conseil de sécurité imposant des régimes de sanctions.

À cette fin, la coopération entre les États est absolument essentielle. Nous apprécions les efforts nobles que déploie le système des Nations Unies à cet égard. Outre la résolution 2253 (2015), il importe aussi d’assurer le suivi des progrès dans la mise en œuvre des autres résolutions, notamment la résolution 2341 (2017) sur la protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes, la résolution 2347 (2017) sur la destruction et la contrebande de biens culturels en cas de conflits armés par les groupes terroristes, et la résolution 2354 (2017) sur la lutte contre le discours extrémiste.

Nous devons dissuader le nombre croissant de sympathisants du terrorisme, qui sont attirés par une propagande fallacieuse utilisant des technologies numériques et des médias sociaux sophistiqués. Le défi consiste non seulement à parvenir à un véritable équilibre entre les droits et les devoirs des citoyens, mais aussi à freiner de telles influences. Le recours à la seule action militaire sera inefficace. Grâce aux interactions interpersonnelles et à la communication en ligne, de nouveaux messages révisés et motivants doivent être présentés aux jeunes générations. À cette fin, il faut travailler avec les parlementaires, les chefs religieux, les éducateurs, le secteur privé, la société civile et les médias. Beaucoup de travail doit être fait dans les familles, les écoles, les communautés et les prisons, celles-ci étant un environnement fertile pour la radicalisation. Le partenariat avec des extrémistes déradicalisés, qui après leur conversion peuvent devenir des alliés puissants et des agents de changement, améliorera la diplomatie publique.

Le Kazakhstan est pleinement engagé à être l’un des partenaires les plus actifs dans l’action multilatérale pour lutter contre le terrorisme grâce à la mise en œuvre effective de la résolution 2253 (2015).

M. Ciss (Sénégal) : Qu’il me soit permis tout d’abord de saluer l’organisation par la présidence bolivienne de cette importante séance, et ensuite de remercier le Secrétaire général adjoint pour sa présentation très complète du cinquième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/467).

Il apparaît ainsi que d’importants progrès ont été réalisés dans la lutte contre Daech, notamment en Iraq, en Syrie et en Lybie, ce qui traduit les efforts considérables fournis par les États Membres pour contenir la menace terroriste en vue de pouvoir, à terme, l’enrayer. Évidemment, la contribution du Secrétariat de l’ONU à ces progrès a été déterminante, grâce notamment aux efforts de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et à ceux de l’Équipe d’appui analytique et de surveillance des sanctions, efforts visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Toutefois, tel que souligné dans le rapport, le défi que pose le terrorisme international reste entier, ce que rappellent d’ailleurs de façon tragique les attaques de ces derniers jours. C’est ainsi le lieu pour la délégation sénégalaise de réitérer sa ferme condamnation des attentats terroristes survenus récemment à travers le monde, en particulier à Londres, à Kaboul et à Téhéran. Ces actes qui sont révélateurs de la capacité de nuisance

dont disposent encore leurs auteurs ne font qu'accroître notre inquiétude quant aux conséquences du recours à la criminalité transnationale organisée pour financer les activités terroristes et montrent également à quel point il urge de mettre en œuvre les résolutions 2195 (2014) et 2347 (2017).

Cette persistance du défi du terrorisme international rappelle aussi l'impérieuse nécessité d'intensifier les efforts pour lutter contre le phénomène des combattants terroristes étrangers dont le retour constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, particulièrement dans les zones de conflits où l'autorité de l'État peine à s'affirmer. Ce défi persistant du terrorisme exige aussi de rétablir de façon urgente la paix, la sécurité et la stabilité dans les pays et les régions en crise devenus des sanctuaires du terrorisme. À ce propos, et concernant le continent africain, la situation en Lybie caractérisée par l'impasse des processus politiques demeure plus que jamais préoccupante au vu de la menace qu'elle fait peser sur toute la bande sahélo-saharienne. Il en est de même de la région du bassin du Lac Tchad qui demeure toujours instable malgré les avancées importantes notées contre le groupe Boko Haram, mais également de la Somalie où le groupe des Chabab reste une menace sérieuse à la paix et à la sécurité dans toute la Corne de l'Afrique.

Tout ceci pour dire, Monsieur le Président, qu'il nous faut déployer encore plus d'efforts dans la lutte contre le financement du terrorisme, notamment en veillant à une meilleure intégration du renseignement financier dans les stratégies de lutte contre le terrorisme. À ce propos, je voudrais me féliciter de la coopération de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions avec le Sénégal, coopération qui a permis la tenue à Dakar en décembre 2016 de la deuxième Réunion des Directeurs des services de renseignement d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord pour renforcer leur interaction.

Il est important également d'adopter des stratégies de réinsertion des anciens combattants terroristes étrangers pour juguler le phénomène de l'extrémisme violent qui constitue un phénomène réel jusque dans les prisons. À ce propos, l'adoption récente par le Conseil de la résolution 2354 (2017) qui constitue un outil important pour juguler les discours et la rhétorique extrémistes constitue un pas décisif dans la bonne direction.

De même, les exposés conjoints effectués le mois dernier par les Comités 2253 et 1540 (voir S/PV.7936) sont un exemple de synergie et d'action à méditer dans un contexte marqué par le besoin pressant de renforcer la coopération internationale pour prévenir et combattre la détention d'armes de destruction massive par les organisations terroristes, mais aussi pour assurer la protection des infrastructures essentielles contre les attaques terroristes.

Sur ce chapitre, je tiens à réitérer la ferme condamnation par le Sénégal de l'usage d'armes chimiques en Syrie, tout en rappelant la nécessité de mener les investigations nécessaires afin d'assurer la reddition des comptes par les auteurs.

Pour conclure, je voudrais saluer l'engagement constant des États Membres du Conseil dans la lutte contre le terrorisme et en profiter pour réitérer la ferme détermination du Sénégal à rester activement engagé dans cette cause commune.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

La Bolivie souhaite remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. M. Jeffrey Feltman, pour son exposé sur le cinquième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/467) et sur l'ensemble des efforts déployés par les Nations Unies pour soutenir les États Membres dans cette lutte. J'ai entendu beaucoup d'entre nous se souvenir des endroits qui ont été les cibles des attentats terroristes ces derniers mois : Berlin, Istanbul, Kaboul, Bagdad, Melbourne, Mogadiscio, Saint-Pétersbourg, Stockholm, Alexandrie, Manchester, Paris, Manille, Londres et Téhéran. Évoquer les lieux où des centaines de personnes ont perdu la vie et d'autres ont été blessées nous rappelle que nous sommes confrontés à une menace mondiale qui nécessite une réponse globale. L'exposé du Secrétaire général adjoint, M. Feltman, qui a montré que l'EIIL essuie des revers dans de nombreuses zones de conflit, était très opportun.

La Bolivie s'inquiète de plus en plus des nouvelles façons dont l'EIIL/Daech évolue et dont il mène ses attaques dans les pays où il se déploie, surtout en ce qui concerne le financement. Nous devons nous rappeler que l'EIIL/Daech a utilisé la propagande et les technologies de l'information pour s'attirer des sympathisants et mener des attaques dans les pays où ils résident, en utilisant diverses méthodes pour fabriquer des engins

explosifs improvisés. Les finances de Daech ont été légèrement réduites, mais elles ont été compensées par l’imposition de taxes supplémentaires sur les populations et par le trafic d’antiquités et la contrebande de produits agricoles, la vente d’électricité, l’extraction de minéraux, les « dons étrangers», les enlèvements contre rançon et la traite des personnes, ainsi que par la vente d’hydrocarbures.

Nous condamnons également la destruction et le trafic, direct ou indirect, des biens culturels, ainsi que le pillage des sites archéologiques, musées, bibliothèques et autres, qui génèrent des revenus dont les groupes terroristes se servent pour recruter ou se renforcer. Plus préoccupant encore est le fait que la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a signalé des cas de « vente et d’échange » de femmes et d’enfants entre les combattants et nous demandons donc instamment aux membres du Conseil d’unir leurs efforts pour lutter contre ce fléau humain.

Nous nous félicitons du fait que les États Membres de l’ONU et les organisations régionales, sous-régionales et internationales continuent de développer et de mettre au point de nouveaux outils pour améliorer la réponse aux menaces en constante et rapide évolution que représentent l’EIIL (Daech) et les combattants terroristes étrangers. Toutefois, nous considérons que cela ne suffit pas. Nous exhortons les États en mesure de le faire à fournir une protection et une aide humanitaires appropriées aux réfugiés qui fuient les zones de conflit, et à apporter un appui pour faire face à l’augmentation des flux migratoires liés aux effets de l’EIIL (Daech) dans ces zones.

Enfin, la Bolivie appuie bien évidemment les diverses initiatives qui ont été présentées durant la séance d’aujourd’hui, en particulier celles visant à tarir les sources de financement du terrorisme. À cet égard, nous soulignons la nécessité de donner la priorité aux enquêtes sur l’utilisation des paradis fiscaux pour financer le terrorisme. En outre, il faut prendre des mesures efficaces en ce qui concerne le retour des combattants terroristes étrangers et la lutte contre la propagande terroriste.

Dans le même temps, nous estimons qu’il est crucial de ne pas oublier certaines des causes structurelles à l’origine du terrorisme et, en l’occurrence, de l’essor de l’EIIL (Daech). Les politiques interventionnistes et de changement de régime sont une des causes de la vague de terreur que nous connaissons aujourd’hui dans de nombreux pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

La séance est levée à 11 h *50.*